



Soyaux

Ville d'espaces et de contrastes

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUN 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 06/07/2022

ID : 016-211603741-20220627-2022_080-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

N° 2022-080- Résidence autonomie Foyer Soleil - Approbation du compte de gestion 2021

Synthèse : le compte de gestion 2021 du Foyer Soleil établi par le Trésorier d'Angoulême doit être conforme au compte administratif et approuvé par le conseil municipal.

L'exécution des dépenses et recettes du budget du Foyer Soleil relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier d'Angoulême. Le compte de gestion 2021 établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2021 du Foyer Soleil établi par le Trésorier d'Angoulême dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice : - 1 113,62 € ;
- Résultat reporté : 133 877,91 €
- Résultat global de clôture 2021 : 132 764,29 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice : 2 820,96 € ;
- Résultat reporté : - 3 387,33 €
- Résultat global de clôture 2021 : - 566,37 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,



François NEBOUT